RAPPORT DE GESTION

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025









Table des matières

1 Rapport moral 3
2 Le Réseau agricole des îles atlantiques 6
2.1 Un réseau multi acteurs mobilisé depuis 2011 autour des enjeux agri-alimentaires des territoires insulaires 6
2.2 Les membres du RAIA 7
2.3 Le fonctionnement du RAIA 8
2.3.1 Le Conseil d'administration et le bureau 8
2.3.2 L'Assemblée Générale 9
2.3.3 Soutenir l'implication des agriculteur·rices 9
2.3.4 Le rôle de référent île : un maillon essentiel du réseau 10
2.3.5 Les groupes de travail 10
2.4 Nos financeurs 10
3 Rapport d'activités 11
3.1 Animer, mettre en réseau et renouveler la dynamique collective 11
3.1.1 La communication interne 11
3.1.2 Le séminaire des adhérents « état des lieux et perspectives » 12
3.1.3 L'implication du RAIA dans d'autres dynamiques associatives et réseaux 13
3.2 Partager les expériences, produire des connaissances et monter collectivement en compétence 13
3.2.1 Le séminaire multithématique des adhérents 13
3.2.2 Essaimer le projet « Au f'île de l'eau » 14
3.2.3 La recherche-action sur l'agriculture insulaire et le changement climatique 15
3.2.4 Les rencontres agricoles inter-îles 16
3.3 Appuyer et accompagner des initiatives individuelles ou collectives locales 17
3.3.1 L'accompagnement et la participation à des initiatives collectives locales 17
3.3.2 L'orientation et l'accompagnement des porteurs de projet et entreprises .. 18
3.4 Construire et porter le plaidoyer pour l'agriculture insulaire 19
3.4.1 SILLAGE : le plaidoyer pour la constructibilité agricole 19
3.4.2 Les partenariats et relations institutionnelles 20
3.4.3 La campagne des élections municipales 20

3.5 Communiquer, mobiliser et sensibiliser largement aux enjeux de l’agriculture insulaire 21

3.5.1 La communication externe 21

3.5.2 L’évènementiel 21

3.5.3 La médiation culturelle dans le cadre de la recherche-action 22

4 Rapport financier 23

1 RAPPORT MORAL

Comme tous les ans, nous avons un rapport d'activité très riche, et ce d'autant plus cette année que Naïla a repris du service à 4/5 de temps. Notre activité aura surtout été marquée par la conduite des projets ArchiPAT, ENEZ BZH et AGRI CLIM. Nous y reviendrons dans la discussion sur le rapport d'activité.

Lors de l'Assemblée générale de 2025, nous avions insisté sur le fonctionnement du RAIA autour de trois points :

- Consolider une gouvernance la plus collective possible
- Transmettre nos connaissances
- Partager les responsabilités

Le débat s'était traduit par l'expérimentation d'une coprésidence avec Anne-Marie, André et Georges, ainsi que Daniel aux finances. Il me semble que l'expérience est plutôt réussie et cette AG est l'occasion d'en faire l'évaluation pour bien roder cette pratique qui nécessite du temps et de la patience.

Il ne faut pas non plus se cacher notre faiblesse qui est due à la disponibilité des bénévoles et au nombre de ceux-ci. C'est une situation que nous retrouvons assez souvent dans les associations. Autrement formulée, la question est : quelle place peuvent prendre les bénévoles d'une part et les salariés d'autre part ? C'est un sujet important pour que chacune et chacun vive bien sa responsabilité en lien avec son statut et de réussir une bonne articulation entre salariés et bénévoles, entre les réseaux des référents îles qui sont à consolider (analyse de leur rôle et de leurs besoins pour l'assurer…).

Qui sont ces bénévoles au bureau et au CA ?

Les membres du bureau sont retraités pour les ¾ : Georges (Collectif Des paysans et des Gens de l'Yeu), Anne-Marie (Association Du Grain eu Pain et pas que à Belle-Île-en-Mer), André (GEDAR de l'île d'Oléron) et Daniel, non retraité (Association Terre fert'île de Bréhat). Des retraités pas forcément tout jeunes ! Et notons que les aléas de la vie impactent l'engagement de tel ou telle avec des conséquences d'autant plus lourdes que le nombre de membres vraiment actifs est restreint, voire très restreint. L'absence d'une ou deux personnes déséquilibre fortement le bureau.

Les autres membres du CA sont :

- Des actifs salariés d'autres associations qui adhèrent au RAIA. En tant que salariés, ils doivent avoir théoriquement l'aval de leur structure pour participer aux prises de décisions, ce qui n'est pas toujours évident. Par ailleurs, rien ne les oblige à faire du bénévolat en plus de leur travail salarié.

- Des élus qui ont très peu participé aux réunions de CA et sont souvent représentés par des salariés de leur collectivité. Comme pour les actifs salariés, leur liberté d'action est limitée car soumise à l'accord des élus.

- Des producteurs bénévoles, mais déjà investis localement. Certains sont régulièrement présents, d'autres non.

- Deux jeunes retraités bénévoles dont l'un qui va quitter le CA.

Les représentations des îles sont inégales :

Île	Nombre de participants au CA
Oléron	6
Ré	1
Yeu	3
Belle-Île-en-Mer	2
Groix	1
Batz	1
Bréhat	1

Il en est de même par type de structure :

Type d'acteur	Nombre de participants au CA
Collectivité	3
Association	10
Agriculteur	4 (dont deux sont membres d'associations)

Voilà une photo de notre CA.

La question du bénévolat est posée partout. Nous subissons les effets du COVID qui a mis un frein à l'investissement des bénévoles et a diminué son nombre. Pour le RAIA, trouver un équilibre, c'est jongler pour une représentation juste des collectivités, des associations, des producteurs et les citoyens. Mais c'est aussi trouver un équilibre entre la place du salarié et le CA.

Dans un article récent de la revue Nature et Progrès, le constat est que ces dernières années il y avait moins de motivation et de temps partagé à donner. Plein de groupes de Nature et Progrès ont décidé d'avoir un salarié. Ils ont aussi une configuration territoriale vaste, difficile de se voir en présentiel.

Mais attention, la place centrale du salarié n'a de sens que si les administrateurs sont bien investis. Sinon il sera vite dans une situation inconfortable de prise de décision, d'orientation. Il est donc nécessaire d'attirer de nouveaux adhérents, notamment des agriculteurs. Comment leur donner envie ?

Nous apparaissons sans doute trop comme des intellos et nous avons du mal à concrétiser des choses simples comme créer un groupe WhatsApp. Comment produire du concret qui complète nos recherches actions ? Avoir des initiatives spécifiques du RAIA sur l'île ? Si oui, sur quels thèmes ? Sur Yeu on a présenté le RAIA aux adhérents du Collectif des paysans et des gens, mais pas les autres ! Pourquoi n'a-t-on pas invité la collectivité, le CDA ? On aurait aussi pu avoir des initiatives sur notre amendement dans la Loi d'Orientation Agricole, début 2025. On a parlé à plusieurs reprises d'aller dans les îles, mais en dehors des rencontres agricoles, on ne le fait pas. Pourquoi ? Question de temps, de préparation, de contenu ?

Il nous faut encore approfondir le rôle de référent sur les îles et plus particulièrement là où les adhérents sont répartis dans plusieurs structures locales. Le bénévolat régulier est une disponibilité à cultiver, pas un acquis. Nous devons aussi choyer notre salariée. Travailler chez soi, en télétravail en permanence, n'est pas toujours évident. Il nous faut penser aux entretiens annuels réglementaires.

Peut-on aussi trouver un moyen de mettre plus de liens joyeux ? Je propose que chaque semaine, nous prenions environ 30 minutes pour prendre ensemble un café virtuel. A la fois pour se parler comme on le fait autour d'une machine à café et pour régler les points urgents, mais aussi pour prendre le temps d'écouter un point qui « chiffonne » chez l'un ou l'autre sur son île ou dans la dynamique du RAIA.

Merci pour votre écoute et un grand merci à Naïla pour son investissement pour que le RAIA vive et pour sa thèse que nous avons hâte de lire.

Place au débat.

Georges Birault, co-président du RAIA.

2 LE RESEAU AGRICOLE DES ILES ATLANTIQUES

2.1 Un réseau multi acteurs mobilisé depuis 2011 autour des enjeux agri-alimentaires des territoires insulaires

Le Réseau agricole des îles atlantiques (RAIA) est une association qui rassemble des acteurs engagés dans l'agriculture et l'alimentation des territoires insulaires – des agriculteur·rices, des porteur·euses de projet et des citoyen·nes - ainsi que des associations et des collectivités. Ses membres se sont d'abord constitués en collectif informel à partir de 2011, avant de se structurer en association en 2018, dans une perspective de consolidation et de professionnalisation de l'action collective.

Le RAIA est né du constat partagé que les territoires insulaires sont confrontés à des contraintes singulières en matière d'agriculture et d'alimentation. Celles-ci tiennent notamment à un accès complexe aux moyens de production agri-alimentaires (foncier, bâti, eau), aux surcoûts et à la complexité logistique du transport maritime, aux cadres réglementaires environnementaux et littoraux nombreux, ainsi qu'aux défis de coexistence avec les usages touristiques et esthétiques des espaces insulaires. Ces contraintes appellent des réponses transversales, construites à l'interface entre acteurs agricoles, collectivités territoriales, associations et institutions.

Tous les membres du réseau partagent la conviction que le maintien et le développement de systèmes agri-alimentaires durables constituent un levier essentiel pour la vitalité socioéconomique et démographique des îles, ainsi que pour leur capacité d'adaptation face aux crises contemporaines (changement climatique, érosion de la biodiversité, enjeu du partage et de la préservation des ressources agricoles, incertitudes économiques, pollutions environnementales et santé humaine, accessibilité à une alimentation digne et saine). À ce titre, l'agriculture insulaire ne se réduit pas seulement à sa dimension productive. Elle participe pleinement à l'aménagement des territoires, à la qualité de vie des habitants et à la souveraineté alimentaire locale.

L'insularité constitue un marqueur structurant pour l'action du RAIA. Elle se traduit par des vulnérabilités accrues, mais aussi par des formes d'organisation collective et d'innovation qui nécessitent une prise en compte et un accompagnement spécifiques. Les îles peuvent alors apparaitre de ce point de vue comme des territoires sentinelles, où s'expérimentent, souvent de manière précoce, des tensions à l'œuvre à plus large échelle. Le RAIA s'inscrit dans une perspective de partage et d'échange inter-îles mais aussi, en considérant les territoires insulaires comme des espaces d'observation, d'expérimentation et de production de connaissances utiles au-delà de leur périmètre géographique.

Dans ce contexte, le RAIA se positionne comme un réseau inter-îles de coopération et de médiation, à la croisée des mondes agricoles, institutionnels, associatifs et scientifiques. Son originalité réside dans sa capacité à faire du lien entre des acteurs aux statuts et aux

intérêts parfois divergents, à favoriser la circulation des expériences et des savoirs, et à construire collectivement des analyses et des propositions ancrées dans les réalités insulaires au service de systèmes agri-alimentaires plus durables et résilients.

Le RAIA agit à travers plusieurs leviers complémentaires : l'échange d'expériences et la montée en compétence collective, l'accompagnement de projets locaux, l'organisation de temps de rencontres et d'événementiels, le plaidoyer auprès des institutions et des décideurs publics, ainsi que la conduite de démarches de recherche-action associant chercheurs et acteurs de terrain. Depuis sa création, le réseau s'inscrit dans une trajectoire d'apprentissage collectif et les modes d'action visent à conjuguer intervention opérationnelle, production de connaissances et action politique.

Ces éléments trouvent une traduction concrète dans l'organisation du RAIA, sa gouvernance et l'ensemble des actions menées, présentées dans les sections suivantes du rapport.

2.2 Les membres du RAIA

Le RAIA réunit une trentaine d'adhérents situés dans les îles de France métropolitaine, principalement le long de sa façade maritime atlantique. Cette implantation géographique éclatée constitue à la fois une richesse et une contrainte forte pour l'animation du réseau, qui repose sur une articulation constante entre échanges à distance et temps de rencontre en présentiel.

Pour l'exercice 2025, l'association est présidée par Georges Birault, maraîcher en retraite de l'île d'Yeu. Afin d'expérimenter de nouvelles modalités de gouvernance et de renforcer la responsabilité collective de la conduite du projet associatif, le RAIA a également mis en place une présidence collégiale, avec trois co-président·es : Anne-Marie Hamayon, André Fiquet et Daniel Joniot, respectivement citoyen·nes engagé·es à Belle-Île-en-Mer, sur l'île d'Oléron et sur l'île de Bréhat.

Les adhérent·es du RAIA sont implanté·es sur les îles d'Oléron, d'Aix, de Ré, de Noirmoutier, d'Yeu, d'Arz, de Belle-Île-en-Mer, de Groix, de Molène, de Batz, de Bréhat, de Chausey et de Porquerolles. À ces adhésions insulaires s'ajoutent quelques adhésions de soutien de la part de citoyen·nes non insulaires, témoignant de l'intérêt porté aux enjeux agricoles et alimentaires des îles au-delà de leur périmètre géographique.

Le RAIA recueille toutes les adhésions, qu'elles viennent de personnes physiques ou morales. Adhérer au RAIA permet de s'investir dans la vie de l'association, notamment au sein du conseil d'administration et du bureau, et de bénéficier des différentes productions, de l'animation, des conseils et de l'appui au développement de projet fournis par le réseau.

Tous les adhérents sont conviés chaque année au séminaire des adhérents et à l'Assemblée Générale du RAIA. Tout au long de l'année, ils bénéficient d'une information permanente sur les activités du RAIA et les possibilités de s'investir et de participer.

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation :

Adhésions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Citoyen·ne (dont agriculteur·rices à titre individuel)	5	5	6	10	8	10	12	13
Entreprise	1	3	1	4	2	5	5	3
Collectivité	2	8	9	6	7	7	8	8
Association	6	6	4	6	8	7	10	8
Total	14	22	20	26	25	29	35	32

Le nombre d'adhérents diminue légèrement par rapport à l'année 2024.

2.3 Le fonctionnement du RAIA

Le fonctionnement du RAIA repose sur une gouvernance collégiale et un engagement bénévole important de ses membres, appuyés par un poste salarié chargé de l'animation et de la coordination. Cette organisation vise à concilier pilotage stratégique, répartition des responsabilités et ancrage territorial, dans un contexte marqué par l'éloignement géographique des membres et des ressources humaines limitées.

2.3.1 Le Conseil d'administration et le bureau

Le conseil d'administration (CA) du RAIA est composé de quinze membres représentant la diversité des profils et des territoires impliqués dans le réseau : agriculteur·rices, associations de développement territorial et/ou de développement agricole et collectivités. Le CA est investi dans la définition des orientations stratégiques et le suivi du projet associatif. Quant aux co-présidents réunis au sein du bureau, ils ont pour mission de gérer les affaires courantes ne nécessitant pas la présence de l'ensemble du CA. Voici les membres du CA et du bureau pour l'exercice 2025 :

Prénom et nom	**Fonction** (Fonction test en 2025)	**Membre du bureau**
Georges Birault (Comité de développement agricole de l'île d'Yeu)	Président (co-président)	Oui
Louis Merlin (Saunier, île de Ré)	Administrateur	Non
Guillaume Février (CPIE de Belle-Ile en Mer)	Administrateur	Non
Emilie Mariot (GEDAR Oléron)	Administratrice	Non
André Fiquet (GEDAR Oléron)	Administrateur (co-président)	Oui
Mathieu Fesseau (Association MOPS, Oléron)	Administrateur	Non

Cécile Nadreau (Association MOPS, Oléron)	Administratrice	Non
Benoit Simon (Association Oignon de St Turjan, Oléron)	Administrateur	Non
Daniel Joniot (Association Fert'île, Bréhat)	Trésorier (co-président)	Oui
Michel Parent (Communauté de communes de l'île d'Oléron)	Administrateur	Non
Jessica Tessier (Communauté de communes de l'île Noirmoutier)	Administratrice	Non
Emmanuel Maillard (Commune de l'île d'Yeu)	Administrateur	Non
Anne-Marie Hamayon-Marest (Association Du Grain au Pain, Belle-Ile-en-Mer)	Administratrice (co-présidente)	Oui
Maudez Guelou (Agriculteur, Groix)	Administrateur	Non
Valérie Bonnassieux (Association War Zug Emren Enez Vaz, île de Batz)	Administratrice	Non

En 2025, le conseil d'administration s'est réuni à huit sept reprises, tandis que le bureau s'est réuni six fois. Ces réunions régulières permettent d'assurer un pilotage et suivi continu des activités.

2.3.2 L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale (précédée par le séminaire des adhérents) est un rendez-vous annuel qui permet aux adhérents de se retrouver en présentiel. C'est un moment important pour la dynamique associative, favorisant la convivialité et l'interconnaissance et contribuant ainsi à l'efficacité du travail collaboratif à distance le reste de l'année.

L'Assemblée Générale du RAIA a lieu samedi 23 mars 2024 à la Ferrière en Vendée. Une vingtaine de participants se sont réunis pour débattre et voter les éléments statutaires relatifs à l'exercice 2024 et les orientations pour l'année 2025. Le programme thématique du séminaire qui s'est déroulé la veille de l'AG est présenté dans la section « Partager les expériences, produire des connaissances et monter collectivement en compétence ».

2.3.3 Soutenir l'implication des agriculteur·rices

La participation des agriculteur·rices aux instances de gouvernance et aux activités du RAIA constitue un enjeu, tant pour l'ancrage des orientations et des projets dans les réalités de terrain que pour la légitimité du réseau. Afin de lever certains freins à l'engagement associatif, un dispositif financier de soutien à l'implication des agriculteurs administrateurs a été mis en place depuis plusieurs années.

Financé par le Fonds Perspectives, ce dispositif permet d'indemniser le temps consacré par les agriculteur·rices aux réunions du bureau, du conseil d'administration et des groupes de travail. En 2025, ce soutien a été élargi à d'autres activités, telles que la participation à des événements institutionnels ou scientifiques, comme par exemple le forum du Haut Conseil Breton pour le Climat. Cette reconnaissance du temps d'engagement associatif vise à

favoriser une participation plus durable des agriculteur·rices à la vie du réseau, compte tenu de leur importante charge de travail dans le cadre professionnel.

2.3.4 Le rôle de référent île : un maillon essentiel du réseau

Le fonctionnement du RAIA s'appuie également sur la fonction de référent·e île, considérée comme essentielle pour incarner le réseau à l'échelle locale et assurer la circulation de l'information entre les acteurs d'un même territoire insulaire, mais aussi à l'échelle inter-îles.

Le ou la référent·e agit à la fois comme une « oreille » attentive aux dynamiques, besoins et préoccupations de son territoire, et comme un « haut-parleur » du RAIA auprès des acteurs locaux. Ses missions principales consistent à soutenir les échanges entre adhérents RAIA d'une même île, relayer les actualités et projets du réseau, être à l'écoute de la profession agricole de son île dans sa globalité et maintenir le lien avec les élus et partenaires locaux.

Lors des deux séminaires adhérents de 2025, la nécessité de réactiver et de renforcer cette fonction de référent·e a été identifiée comme une priorité. L'objectif est de rendre ce rôle plus actif concrètement et plus visible sur le terrain, afin d'éviter l'isolement des personnes investies et de consolider l'ancrage territorial du RAIA. Des réflexions sont en cours pour mieux définir les attendus de cette fonction.

2.3.5 Les groupes de travail

En complément des instances décisionnelles (bureau et conseil d'administration), le RAIA s'appuie sur des groupes de travail thématiques. Ces groupes se forment dès que deux ou trois membres s'emparent d'un sujet et décident de se réunir régulièrement. Plusieurs thèmes sont actuellement identifiés : installation et transmission, foncier et friches, PAT, communication, transport maritime, abattage, etc. Leur activité varie selon les années, en fonction de l'engagement bénévole des participants. Leur principal défi reste le temps disponible, tandis que leur atout réside dans l'appropriation des sujets par les membres et dans le fait que leur travail s'inscrit directement dans les réalités des membres de l'association.

2.4 Nos financeurs

Le RAIA reçoit le soutien financier de la Région Bretagne et de la Région Pays de la Loire, de l'ADEME via le Programme national de l'alimentation, et du Fonds de dotation Perspectives.

3 RAPPORT D'ACTIVITES

Le rapport d'activités retrace l'ensemble des actions menées par le RAIA au cours de l'année 2025. Il témoigne à la fois de la continuité des missions du réseau et de ses adaptations aux évolutions des contextes locaux, institutionnels et financiers. Les actions conduites traduisent une volonté affirmée de renforcer les liens entre les membres, d'approfondir les coopérations inter-îles et inter-acteurs, et de continuer à faire du RAIA un espace ressource à la fois opérationnel, réflexif et politique sur les enjeux agri-alimentaires insulaires.

Les activités présentées ci-après s'inscrivent dans les cinq grandes fonctions du RAIA : animer et structurer le réseau inter-îles, partager les expériences et produire des connaissances, accompagner les initiatives locales, porter un plaidoyer en faveur de l'agriculture insulaire, et sensibiliser un public élargi aux enjeux agri-alimentaires des territoires insulaires.

3.1 Animer, mettre en réseau et renouveler la dynamique collective

Même si l'ensemble des activités du RAIA sont sous tendues par des moyens d'animation et de mise en réseau, cette section présente trois leviers décisifs pour donner vie à la dynamique collective et multi sites du RAIA.

3.1.1 La communication interne

Le RAIA assure une veille permanente sur les appels à projets, les événements, les formations et les évolutions juridiques en lien avec les enjeux agricoles et alimentaires insulaires. Cette veille et l'actualité du réseau sont principalement relayées à travers une lettre d'information interne, adressée à l'ensemble des adhérents. Elle permet de diffuser les avancées des projets animés ou soutenus par le RAIA, de valoriser les initiatives locales portées par les membres, d'informer sur les travaux des groupes thématiques, ainsi que d'annoncer les temps forts à venir (séminaires, assemblées générales, rencontres inter-îles, événements partenariaux). En 2025, trois lettres d'information ont été diffusées. La lettre d'information participe à la construction d'une culture commune au sein du réseau, à la circulation des expériences entre îles et à l'appropriation collective des enjeux et des orientations portées par le RAIA.

Les lettres d'information publiées depuis la création de l'association sont accessibles sur le site internet du RAIA. Celui-ci est alimenté afin de rendre visible l'actualité du réseau, de valoriser les actions menées et de mettre à disposition des adhérents et des partenaires l'ensemble des productions de l'association. Le site internet constitue ainsi un support complémentaire aux lettres d'information, contribuant à la fois à la mémoire des actions menées et à leur diffusion au sein et au-delà du réseau.

3.1.2 Le séminaire des adhérents « état des lieux et perspectives »

Le séminaire des adhérents du RAIA s'est tenu les 6 et 7 février 2025 au Champ Commun, à Augan. Il a rassemblé une vingtaine de participants, représentant sept îles du réseau. Ce temps fort avait pour objectif principal de renforcer l'interconnaissance entre les membres, de prendre du recul sur le fonctionnement du RAIA et de définir collectivement les orientations de travail à court et moyen termes. Dans un contexte de montée en charge des activités du réseau, le séminaire visait plus spécifiquement à prioriser le travail au regard des ressources humaines bénévoles et salariées disponibles, à favoriser l'appropriation des modalités de fonctionnement associatif et à préparer l'année à venir, tant à l'échelle locale qu'inter-îles, en vue notamment de la prochaine Assemblée Générale.

Le séminaire s'est appuyé sur les méthodes de l'éducation populaire, privilégiant l'expression des vécus, l'analyse collective et la mise en débat. Un temps de brise-glace a permis de partager les attentes des participants, faisant notamment ressortir le besoin de rompre l'isolement, de renforcer la robustesse du réseau et de dynamiser le fonctionnement interne. Un atelier rétrospectif a ensuite permis de retracer collectivement l'histoire du RAIA, mettant en évidence la cohérence des actions menées depuis 2011, malgré une accélération plus récente du développement du réseau.

Une analyse critique du fonctionnement des instances a également été conduite. Elle a permis d'identifier plusieurs atouts, tels que la régularité des temps de rencontre, la qualité des échanges et de la co-construction et la production systématique de comptes rendus, tout en faisant émerger des points de vigilance concernant la durée des réunions, la lisibilité des processus de décision et la formalisation du projet politique de l'association.

Les échanges ont aussi conduit à des réflexions de fond sur l'identité et la posture du RAIA. Les participants ont réaffirmé leur attachement aux valeurs portées par Réseau CIVAM, en faveur d'une agriculture économe, autonome et solidaire, tout en soulignant l'importance de maintenir un dialogue ouvert avec la diversité des modèles agricoles. Le positionnement du RAIA comme acteur de « neutralité engagée » a été partagé, consistant à apporter de la méthodologie, de l'analyse et de la complexité au service du développement durable des territoires insulaires.

La question de la mobilisation des agriculteurs a occupé une place importante dans les échanges. La volonté de renforcer une posture d'« aller vers » a été exprimée, en répondant davantage aux besoins concrets des agriculteurs et en facilitant leur implication, notamment par le dispositif d'indemnisation du temps bénévole et une attention portée aux formats et aux horaires des réunions.

Enfin, les participants ont identifié plusieurs pistes d'évolution pour les mois à venir : amélioration de l'efficacité des instances, clarification de la gestion des ressources humaines, renforcement de l'ancrage territorial du RAIA avec les référents île et expérimentation de la co-présidence. Ce séminaire a constitué un temps structurant. L'enjeu pour la suite réside dans

la capacité du RAIA à prioriser ses actions et à organiser la mise en œuvre des orientations définies collectivement, afin de consolider la dynamique sans générer d'éparpillement.

3.1.3 L'implication du RAIA dans d'autres dynamiques associatives et réseaux

En 2025, le RAIA a poursuivi son inscription dans différentes dynamiques associatives, dans une logique d'ouverture et de renforcement de sa capacité d'action. Cette implication répond à un double objectif : inscrire les enjeux agricoles et alimentaires insulaires dans des cadres de réflexion plus larges, bénéficier de ressources, d'expériences et d'espaces d'échange utiles au projet associatif du RAIA, tout en partageant au-delà des îles notre expérience et expertise.

En 2025, le RAIA adhère à Réseau CIVAM et envisage d'adhérer à Terre de liens Bretagne et à l'association nationale Fonciers en débat.

3.2 Partager les expériences, produire des connaissances et monter collectivement en compétence

L'ensemble de ces actions contribue à faire du RAIA un réseau apprenant, dans lequel les savoirs issus de l'expérience de terrain, de l'ingénierie de projet et de la recherche sont mis en discussion et articulés, au service de systèmes agri-alimentaires insulaires plus durables.

3.2.1 Le séminaire multithématique des adhérents

Le séminaire des adhérents a eu lieu 12 mai 2025 à La Ferrière (Vendée), réunissant 21 participants, membres du réseau et partenaires institutionnels. Ce temps d'échange a permis d'aborder plusieurs enjeux structurants, à partir de retours d'expériences.

Les échanges ont d'abord porté sur les **questions d'installation et de transmission agricoles**. Les participants ont mis en évidence une dynamique globalement positive de renouvellement des actifs agricoles dans les îles, bien que très contrastée, notamment en fonction du soutien des collectivités et de l'acceptabilité de ce renouvellement par les agriculteurs en place. L'accès aux moyens de production demeure le principal frein identifié, en particulier le foncier, le bâti agricole (hangars, tunnels) et le logement, dans un contexte marqué par de fortes contraintes liées aux règlements d'urbanisme. Parmi les pistes d'action

évoquées figurent le recours accru à la propriété publique, aux baux à construction, ainsi qu'un accompagnement renforcé pour le montage de dossiers administratifs complexes. Les participants ont également souligné l'importance du travail collectif (CUMA, banques de travail) pour améliorer la « vivabilité » du métier, réduire la pénibilité et mutualiser les coûts.

Un second axe de travail a concerné les **dynamiques des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) insulaires**. Un tour d'actualité a fait apparaître des situations contrastées : certains territoires, comme Yeu, Ré et Oléron, poursuivent la consolidation de leurs actions, tandis que d'autres, comme Bréhat ou Belle-Île-en-Mer, font face à des difficultés liées à la dynamique locale et aux exigences de la labellisation. Dans ce contexte, le RAIA a réaffirmé son rôle d'appui, à la fois pour porter une évaluation qualitative des PAT, accompagner les acteurs engagés et favoriser les échanges de pratiques entre territoires insulaires.

La question de la **gouvernance associative** a également été abordée. Le réseau a a décidé de tester un fonctionnement en co-présidence. Inspiré notamment du fonctionnement du Comité de Développement Agricole de l'île d'Yeu, ce mode d'organisation vise à partager les responsabilités juridiques, tout en impliquant davantage les administrateurs dans des fonctions supports clairement identifiées.

Le **renforcement des liens inter-îles** a constitué un autre point central des échanges. Le séminaire a souligné l'importance du rôle des référents île pour incarner le RAIA localement, assurer la circulation de l'information et la mise en œuvre d'actions collectives entre adhérents d'une même île. L'usage d'outils communs, tels que la lettre d'information ou la fresque chronologique de l'histoire du RAIA, a été identifié comme un levier pour maintenir une identité collective forte et favoriser la cohésion du réseau malgré la dispersion géographique.

Enfin, les participants ont travaillé sur le **plaidoyer du RAIA consacré à la constructibilité agricole** (voir groupe de travail SILLAGE).

3.2.2 Essaimer le projet « Au f'île de l'eau »

Le projet « Au f'île de l'eau » est porté depuis 2021 par le Comité de Développement Agricole de l'Île d'Yeu. Il vise à étudier, valoriser et restaurer les réseaux hydrographiques ainsi que les ouvrages hydrauliques anciens et contemporains, pour une utilisation durable en agriculture. Ce projet autour de la gestion de l'eau repose sur une méthodologie participative, associant agriculteurs, bénévoles et associations, et collectivités à l'échelle de l'île.

Au regard de l'intérêt suscité par cette démarche et de la pertinence des enseignements produits pour d'autres territoires insulaires confrontés à l'enjeu de la gestion de l'eau en agriculture, le RAIA a souhaité accompagner l'essaimage de cette expérience à l'échelle inter-îles. L'objectif est de permettre à d'autres îles du réseau de s'approprier la démarche, d'en adapter les outils pour conduire l'expérience sur leur territoire et d'en tirer des enseignements opérationnels en matière de gestion durable de l'eau en agriculture.

Dans cette perspective, en 2025, le RAIA a engagé une phase de préparation comprenant la définition des modalités d'intervention du Comité de Développement Agricole de l'Île d'Yeu, ainsi que le recensement des acteurs intéressés dans les autres îles. Celles-ci prévoient notamment des temps de présentation du projet sur les territoires volontaires par le CDA, appuyés par des visites de terrain, afin d'initier des dynamiques collectives locales autour des enjeux hydrauliques agricoles. La mise en œuvre opérationnelle de l'essaimage du projet « Au f'île de l'eau » est programmée pour l'hiver 2026.

3.2.3 La recherche-action sur l'agriculture insulaire et le changement climatique

En 2025, le RAIA et son partenaire l'Institut Agro Rennes Angers (IARA), ont mis en œuvre le projet de recherche-action ENEZ BZH consacré aux enjeux de l'agriculture insulaire face au changement climatique. Le projet dure trois ans, jusqu'à fin 2027.

Le projet poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Caractériser le changement climatique et ses effets sur les conditions de production agricole actuelle et future dans les îles ;
- Valoriser les savoirs et pratiques développés par les agriculteurs pour faire face à ces évolutions ;
- Favoriser les échanges entre acteurs agricoles, structures d'accompagnement, collectivités et chercheurs ;
- Co-produire des connaissances susceptibles d'alimenter l'action publique, la réflexion stratégique de conduite des exploitations agricoles et l'adaptation des pratiques.

La démarche de recherche-action repose sur une articulation étroite entre démarche scientifique et implication des acteurs de terrain. Elle vise à co-construire les questionnements, les méthodes et les analyses, dans une logique d'apprentissage collectif.

Cette première année a été consacrée à la structuration du projet, à la mise en place de sa gouvernance et au démarrage des activités de recherche.

Un comité de pilotage (COPIL) associant une vingtaine de vingtaine de personnes a été mis en place. Il rassemble des membres du RAIA, les chercheurs de l'IARA, les partenaires prestataires, ainsi qu'une tiers-veilleuse, chargée d'accompagner la démarche de recherche-action. Les cinq réunions du COPIL organisées en 2025 ont permis de préciser les objectifs du projet, d'ajuster le calendrier, de poser un cadre de travail partagé et de suivre et contribuer aux travaux menés par les parties prenantes. Une charte de fonctionnement a été élaborée afin de formaliser les principes de coopération entre acteurs scientifiques et acteurs de terrain, et de garantir une implication équilibrée des différents partenaires.

Sur le plan scientifique et méthodologique, l'année 2025 a été consacrée à l'affinement des questions de recherche, centrées sur les impacts du changement climatique sur les systèmes agri-alimentaires insulaires, tant du point de vue des évolutions environnementales physiques et climatiques que sur le vécu professionnel des agriculteurs. Le projet s'appuie sur une approche pluridisciplinaire, articulant sciences humaines et sociales, analyse de données climatiques et démarches participatives, et s'inscrit dans une logique comparative inter-îles.

L'équipe du projet a encadré trois stages de Master 2 en 2025, deux en SHS et un en géomatique. Les stagiaires ont été accueillis et accompagnés sur le terrain par le CPIE de Belle-Île-en-Mer, la mairie de Bréhat et nos partenaires prestataires, Nicolas Toupoint de l'entreprise SARDIM et Majolaine De Sinety de l'entreprise Les Baztisseuses. Ces stages ont permis d'engager l'étape de diagnostic, portant sur le ressenti des agriculteurs face au changement climatique, les effets sur le sens donné au métier et sur les pratiques professionnelles, ainsi que sur le moissonnage et la valorisation de données climatiques et environnementales à l'échelle des territoires. Le RAIA a joué un rôle clé dans l'accompagnement de ces travaux, en facilitant l'accès aux terrains, la mobilisation des acteurs locaux et assurant le co-encadrement scientifique et humain des stagiaires SHS.

Parallèlement, le RAIA a assuré l'animation et la coordination générale du projet, incluant l'organisation des réunions, la circulation de l'information entre partenaires et le suivi administratif et financier en lien avec la Région Bretagne et l'Institut Agro Rennes-Angers. Une réunion de présentation des premiers résultats du premier semestre a été également organisée en septembre à destination de l'ensemble des adhérents du RAIA.

Enfin, l'année 2025 a permis d'engager une réflexion collective sur les modalités de valorisation et de restitution des travaux, notamment à travers des formes de médiation culturelle, ainsi que sur les perspectives d'élargissement du projet à d'autres territoires insulaires. Dans ce contexte, une demande de financement a été déposée auprès du GAL Îles et Estuaires Charentais pour que le projet soit décliné en 2026 dans les îles d'Oléron, Aix et Madame (déclinaison dénommée AGRI CLIM).

3.2.4 Les rencontres agricoles inter-îles

Les rencontres agricoles inter-îles se sont déroulées à l'île d'Yeu les 24 et 25 novembre 2025. 60 personnes étaient réunies pour l'occasion et 23 intervenants ont apporté leurs expériences et connaissances autour des dynamiques des PAT insulaires. L'évènement était organisé avec le soutien de l'ADEME dans le cadre du Plan National de l'Alimentation, de la région Pays de la Loire et de la mairie de l'île d'Yeu.

Les échanges étaient structurés en quatre sessions :

- Session 1. Enjeux et perspectives des PAT insulaires et autres initiatives non labellisées
- Session 2. Produire concrètement : les ressources locales en eau et leurs usages pour l'agriculture ; mettre en place de nouvelles fermes

- Session 3. De la fourche à la fourchette : organisation collective, accessibilité et durabilité
- Session 4. Se positionner et se mobiliser collectivement, perspectives

Voici le détail du programme :



Retrouvez la synthèse des rencontres inter-îles sur le site web du RAIA : https://raia-iles.fr/

3.3 Appuyer et accompagner des initiatives individuelles ou collectives locales

L'accompagnement des initiatives locales et l'orientation des porteurs de projet et des agriculteurs déjà installés implique l'investissement des bénévoles du RAIA de manière à accompagner collectivement, faire réseau en favorisant les échanges et les rencontres en présentiel, et mobiliser les compétences là où elles se trouvent.

3.3.1 L'accompagnement et la participation à des initiatives collectives locales

En 2025, le RAIA s'est impliqué auprès de la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI) dans le cadre de la mise en œuvre de sa démarche de Projet Alimentaire

Territorial (PAT). Cette implication s'inscrit dans la mission du RAIA d'appui aux dynamiques locales. Le RAIA a participé aux instances de gouvernance et de concertation mises en place par la CCBI, ainsi qu'aux ateliers de travail multithématiques. Cette participation a permis de contribuer aux réflexions collectives, de partager des retours d'expérience issus d'autres territoires insulaires et d'apporter un regard transversal sur les enjeux agricoles et alimentaires liés à l'insularité. En complément, le RAIA a apporté un appui méthodologique ponctuel, à la demande des services de la collectivité, notamment sur la phase de diagnostic et dans la perspective de l'élaboration du plan d'action du PAT. Cet accompagnement a pris la forme de conseils, d'échanges techniques et de mises en relation avec des ressources ou des expériences pertinentes à l'échelle inter-îles.

À la demande de la Communauté de communes de l'île de Ré, le RAIA a contribué à la réflexion engagée par la collectivité sur sa stratégie foncière relative aux terres agricoles de l'île. Cette contribution a pris la forme d'une participation à une demi-journée de travail, visant à nourrir et faire évoluer le plan d'action ultérieurement présenté aux élus communautaires, en apportant un éclairage issu de l'expertise du RAIA.

En 2025, le RAIA a également été sollicité par l'association adhérente War Zug Emren Enez Vaz à la suite du refus opposé par la commune à un projet de bâtiment agricole porté par un couple en phase de création d'activité. À la demande de l'association, le RAIA a contribué à une analyse du cadre juridique mobilisé par la collectivité, en lien avec les règles d'urbanisme et les spécificités du contexte insulaire. Cet appui a permis de clarifier les arguments avancés et d'identifier les contraintes et les leviers existants. Cette situation a également alimenté les travaux du groupe SILLAGE, en venant à nouveau illustrer concrètement les difficultés rencontrées par les porteurs de projet agricoles pour l'accès au bâti.

À travers cet engagement, le RAIA contribue à renforcer la qualité des démarches agri-alimentaires territoriales portées localement, tout en consolidant son rôle de ressource, d'analyse et de médiation.

3.3.2 L'orientation et l'accompagnement des porteurs de projet et entreprises

Chaque année, le RAIA conseille ponctuellement des porteurs de projet d'installation agricole et des agriculteurs et agricultrices déjà installés, selon les thématiques suivantes :

- l'identification des acteurs locaux à contacter pour réaliser son projet d'installation ;
- des questions d'ordre réglementaire et juridique relative à la protection de l'environnement et la planification (Loi littoral, zone Natura 2000, site classé, PLU…) au regard du projet d'activité envisagé et de sa localisation, ainsi que des besoins en bâtiments ou tunnels maraîchers ;
- des questions d'ordre réglementaire et juridique relatives à la contractualisation du foncier agricole et au défrichage ;
- l'identification de l'ensemble des aides à l'installation et à l'investissement ;

- la mise en relation d'agriculteurs ayant les mêmes productions et/ou les mêmes problématiques ;
- la mise en relation pour l'organisation de stages dans des fermes insulaires.

En 2025, ils étaient au nombre de six. Cet accompagnement peut être réalisé par la salariée de l'association ou directement entre pairs comme ce fut le cas entre le domaine viticole de Porquerolles et un maraîcher de l'île d'Oléron sur un projet de mise en place d'une ferme maraîchère avec chantier d'insertion.

3.4 Construire et porter le plaidoyer pour l'agriculture insulaire

3.4.1 SILLAGE : le plaidoyer pour la constructibilité agricole

Depuis 2020, le RAIA a créé et animé un groupe de travail avec les parlementaires, sénateurs et députés, ayant des îles dans leur circonscription. Pendant cinq ans, les membres du groupe ont rendu compte et documenté les difficultés d'accès aux infrastructures agricoles (bâtiments, tunnels, etc.) pour les agriculteurs et les porteurs de projets dans les îles alors que ces infrastructures sont indispensables au bon fonctionnement et à la viabilité des exploitations. Le groupe a coconstruit des propositions législatives et réglementaires pour aménager ces contraintes, en lien avec la Loi littoral, car il n'y a pas d'espace rétro-littoral dans les îles où reléguer les infrastructures agricoles.

En 2024, le RAIA a conduit des échanges soutenus avec plusieurs députés et sénateurs afin que les propositions élaborées collectivement puissent être intégrées dans le cadre de la Loi d'Orientation Agricole (LOA). Le RAIA tient à remercier tout particulièrement Jimmy Pahun, Annick Billon et Nadège Havet pour leur engagement et le dépôt d'amendements en ce sens. Début 2025, ces travaux ont abouti à l'intégration, dans la LOA, d'un article ouvrant la possibilité de construction agricole en discontinuité d'urbanisation dans les espaces proches du rivage pour les communes insulaires. Cette avancée constitue l'aboutissement d'un travail de longue haleine mené par le RAIA, fondé sur le décryptage des cadres juridiques, la compilation de situations locales, la construction d'arguments partagés et un dialogue avec les parlementaires.

Toutefois, cet article a été invalidé par le Conseil constitutionnel, en raison d'une imprécision dans sa définition juridique. Dans ce contexte, le RAIA a exprimé la volonté de d'élargir la démarche SILLAGE, en associant davantage d'organisations environnementales qui peuvent se montrer réticentes à des modifications de la Loi littoral, et en renforçant le travail de sensibilisation des élus locaux et des candidats aux prochaines élections municipales sur les enjeux de maîtrise foncière et d'adaptation des règles d'urbanisme. Néanmoins, le contexte politique national en 2025 ne s'est pas révélé favorable à une remobilisation parlementaire immédiate sur ce sujet, invitant le RAIA à inscrire cette action dans une temporalité plus longue.

3.4.2 Les partenariats et relations institutionnelles

En 2025, le RAIA a poursuivi le développement de ses relations partenariales avec les institutions, notamment à l'échelle départementale. Le Conseil départemental de la Vendée a ainsi participé au séminaire des adhérents et aux rencontres agricoles organisées sur l'île d'Yeu. Le RAIA remercie les chargées de mission du service agriculture et alimentation pour leur présence et la qualité de leurs contributions, qui ont nourri les échanges sur les dynamiques PAT et renforcé les liens entre les deux structures.

Des échanges ont également eu lieu avec l'Association des îles du Ponant (AIP), sollicitée pour accompagner le RAIA dans la recherche de financements. Bien que l'AIP ait reconnu l'expertise du RAIA sur les enjeux agricoles et alimentaires, elle n'a finalement pas soutenu cette démarche. Par ailleurs, dans le cadre du Contrat local de santé pour les îles bretonnes, porté par l'AIP, le RAIA a été identifié comme partenaire afin de promouvoir une alimentation équilibrée, saine et durable sur les territoires insulaires. Des propositions d'actions ont été formulées et le RAIA est actuellement dans l'attente de leur mise en œuvre.

La Région Bretagne a, quant à elle, accordé un financement pour la recherche-action portée par le RAIA sur les îles bretonnes. En revanche, le projet de convention pluriannuelle de fonctionnement n'a pas abouti.

Enfin, un rapprochement a été engagé avec l'association SMILO (Small Islands Organisation), permettant un partage des projets associatifs respectifs et une réflexion commune autour de possibles partenariats à l'avenir.

3.4.3 La campagne des élections municipales

À l'occasion de la campagne des élections municipales, le RAIA s'est mobilisé aux côtés de ses adhérents afin de leur fournir des ressources et des conseils, et de soutenir l'émergence ou le renforcement de dynamiques collectives locales à l'échelle de chaque île. L'objectif était de mettre en visibilité les enjeux agricoles et alimentaires portés par le réseau, d'interpeller les candidats aux élections ainsi que, plus largement, le grand public. Concrètement, cette mobilisation s'est traduite par l'organisation d'ateliers et par la conception et la diffusion d'un flyer destiné à être mobilisé par les adhérents. Le flyer est disponible sur le site internet du RAIA.

3.5 Communiquer, mobiliser et sensibiliser largement aux enjeux de l'agriculture insulaire

3.5.1 La communication externe

Le RAIA est régulièrement sollicité par des journalistes et des étudiants s'intéressant aux enjeux des littoraux et des territoires insulaires, ainsi qu'aux questions agricoles et alimentaires qui s'y rattachent. Ces sollicitations témoignent de la reconnaissance progressive du RAIA comme acteur-ressource sur les spécificités de l'agriculture insulaire. Dans la mesure de ses moyens, le RAIA s'attache à répondre favorablement à ces demandes, en prenant le temps d'échanger, de partager son expertise et de contribuer à l'avancement des projets concernés. Cette disponibilité s'inscrit dans une volonté de diffusion des connaissances, de mise en débat des enjeux agricoles et alimentaires insulaires et de sensibilisation d'un public élargi, au-delà du cercle des acteurs directement impliqués.

En 2025, le RAIA a par ailleurs fait l'objet d'un documentaire intitulé *Des îles et des paysans*, diffusé dans l'émission Littoral sur France 3 Bretagne le 20 mars 2025. Ce reportage, visible jusqu'au 23 mars 2026 sur France TV et disponible sur You Tube, a contribué à renforcer la visibilité des problématiques portées par l'association auprès d'un large public.

Enfin, un projet de refonte du site internet du RAIA a été engagé. Le groupe de travail dédié s'est réuni à trois reprises et travaille en lien avec une webmaster prestataire sur l'architecture et les contenus du futur site. La mise en ligne de cette nouvelle version est envisagée pour l'année 2026.

3.5.2 L'évènementiel

Le forum du Haut Conseil Breton pour le Climat

Le RAIA a participé au forum du Haut Conseil Breton pour le Climat, organisé à Saint-Brieuc le 17 mai 2025 autour de la thématique « L'agriculture bretonne face au changement climatique ». À cette occasion, le RAIA a animé un atelier de deux heures l'après-midi.

Cet atelier a permis de présenter la diversité des activités et des enjeux agricoles insulaires et leurs spécificités. Le RAIA y a également présenté le projet de recherche-action ENEZ BZH, en croisant apports scientifiques et témoignages d'agriculteurs insulaires sur les effets du changement climatique dans la conduite de leurs exploitations. L'animation s'est appuyée sur des formats interactifs, favorisant les échanges avec les participants. L'atelier a rassemblé une vingtaine de participants et a constitué un temps fort de sensibilisation et de valorisation des travaux du réseau. Par ailleurs, l'exposition "Agricultures insulaires" a été installée et présentée pour le forum, contribuant à la visibilité du RAIA tout au long de la journée.

Le Festival des Insulaires

À l'occasion du Festival des Insulaires, organisé fin septembre 2025 sur l'île d'Arz, le RAIA s'est associé au GAEC de l'île d'Arz (élevage laitier de vaches Pie Noir, production de petits fruits, transformation et pratiques d'agroforesterie) pour proposer des visites de ferme ouvertes à l'ensemble des festivaliers. Elles ont rencontré un fort succès, avec environ 110 participants répartis sur trois visites. Ces moments ont permis de présenter concrètement les pratiques agricoles mises en œuvre sur l'île et d'échanger sur les conditions d'exercice du métier en contexte insulaire. Cet événement a aussi constitué un temps fort de sensibilisation et de visibilité pour le RAIA. Il a également permis d'identifier des pistes d'amélioration pour les prochaines éditions, notamment en matière de diffusion de supports de présentation du réseau et de collecte de contacts afin de prolonger les échanges engagés.



3.5.3 La médiation culturelle dans le cadre de la recherche-action

Dans le cadre de la recherche-action ENEZ BZH, le RAIA porte un projet de valorisation de la démarche et de ses résultats par la médiation culturelle. Trois perspectives ont été discutées : la production cinématographique, les arts graphiques, le théâtre. La troisième perspective a finalement été retenue et a fait l'objet d'un groupe de travail. Le rapprochement avec une compagnie de théâtre pour créer un spectacle autour du projet ENEZ BZH est en cours.

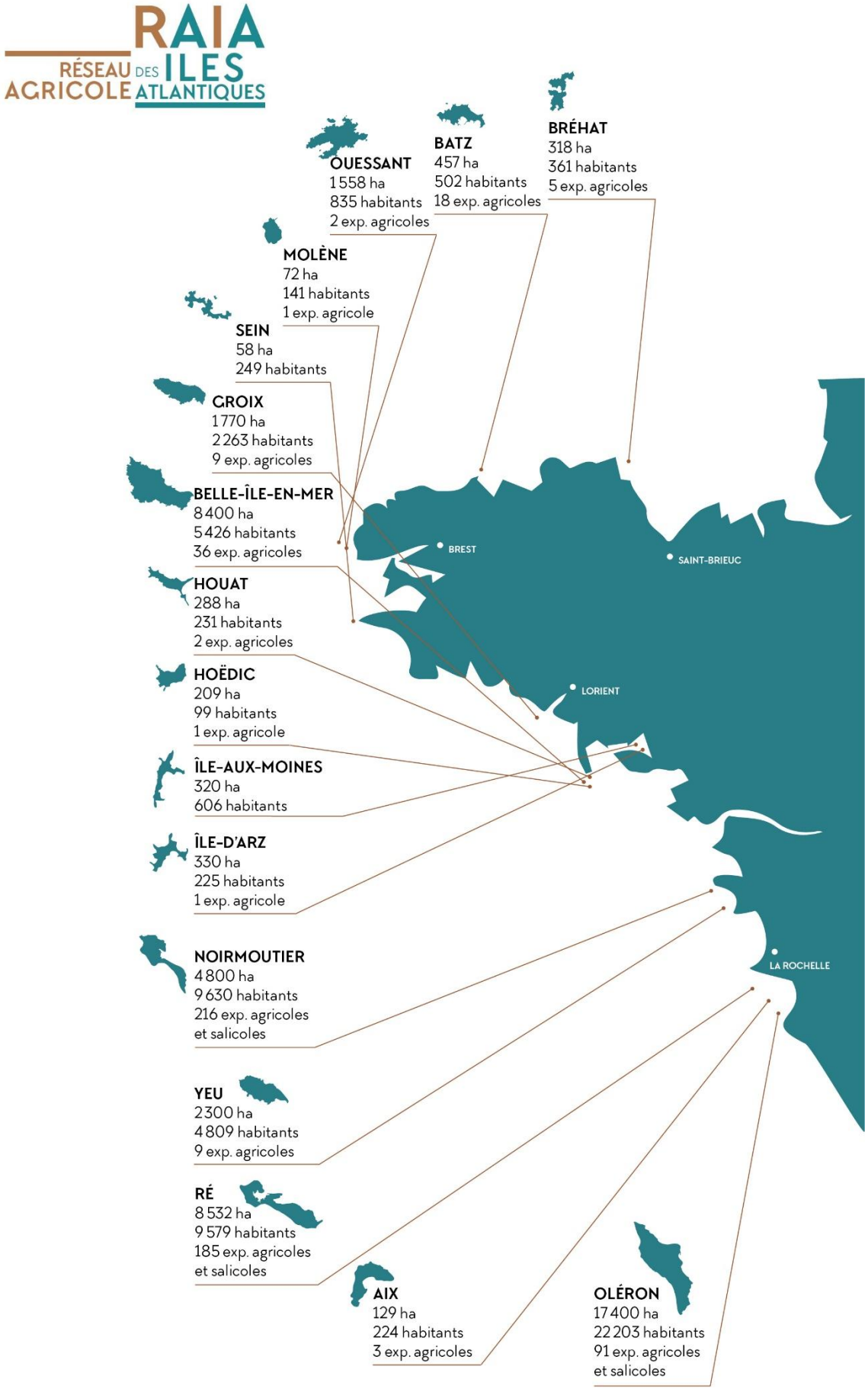
4 RAPPORT FINANCIER

Compte de résultat 2025

Dépenses 2025	Réalisé	Recettes 2025	Réalisé
Salaires	22 309,72 €	Cotisations collectivités	30 561,00 €
Cotisations sociales	16 641,00 €	Cotisations autres	1 120,00 €
Administratif / adhésion CIVAM	567,48 €	Vente Livrets	225,00 €
Indemnisation agri-administrateurs	256,00 €	Dons	20,00 €
Rencontres agricoles inter-îles	5 840,36 €	Produits financiers Livret A	964,54 €
Séminaire "état des lieux et perspectives"	8 200,84 €	Subvention Programme National de l'Alimentation	17 600,00 €
Séminaire des adhérents et AG	3 067,33 €	Subvention de la Région Pays de la Loire	5 000,00 €
Projet ENEZ BZH	16 624,03 €	Région Bretagne - AAP recherche et société pour le projet ENEZ BZH	23 541,60 €
		Subvention Fonds Perspectives	5 175,00 €
		Participation aux frais de la part des participants (séminaires)	900,00 €
TOTAL DEPENSES	**73 506,76 €**	**TOTAL RECETTES**	**85 107,14 €**
Valorisation du temps bénévole	20 160,00 €	Valorisation du temps bénévole	20 160,00 €

Bilan 2025

ACTIF		PASSIF	
Livret A	34 045,75 €	Fonds propres associatifs	33 897,56 €
Banque	2 710,01 €	Résultat 2025	11 600,38 €
Vente livrets à recevoir	24,50 €	Charge à payer administrateur agri	128,00 €
Remboursements CPAM à recevoir	767,52 €	Autres charges à payer CIVAM	239,00 €
Cotisation à recevoir CdC	8 690,00 €	Charges sociales à payer	2 770,00 €
Cotisation à recevoir association	70,00 €	Autres charges à payer projet ENEZ BZH	889,84 €
Subvention à recevoir PNA	17 600,00 €	Produits constatés d'avance Région Bretagne - projet ENEZBZH	15 813,00 €
Subvention à recevoir Région PDL	5 000,00 €	Produits constatés d'avance Région Bretagne - projet ENEZBZH	3 500,00 €
		Produits constatés d'avance cotisations	70,00 €
TOTAL ACTIF	**68 907,78 €**	**TOTAL PASSIF**	**68 907,78 €**


RAIA
RÉSEAU DES ILES AGRICOLE ATLANTIQUES
OUESSANT
1 558 ha
835 habitants
2 exp. agricoles
BATZ
457 ha
502 habitants
18 exp. agricoles
BRÉHAT
318 ha
361 habitants
5 exp. agricoles
MOLÈNE
72 ha
141 habitants
1 exp. agricole
SEIN
58 ha
249 habitants
GROIX
1 770 ha
2 263 habitants
9 exp. agricoles
BELLE-ÎLE-EN-MER
8 400 ha
5 426 habitants
36 exp. agricoles
HOUAT
288 ha
231 habitants
2 exp. agricoles
HOËDIC
209 ha
99 habitants
1 exp. agricole
ÎLE-AUX-MOINES
320 ha
606 habitants
ÎLE-D'ARZ
330 ha
225 habitants
1 exp. agricole
NOIRMOUTIER
4 800 ha
9 630 habitants
216 exp. agricoles
et salicoles
YEU
2 300 ha
4 809 habitants
9 exp. agricoles
RÉ
8 532 ha
9 579 habitants
185 exp. agricoles
et salicoles
AIX
129 ha
224 habitants
3 exp. agricoles
OLÉRON
17 400 ha
22 203 habitants
91 exp. agricoles
et salicoles
BREST
SAINT-BRIEUC
LORIENT
LA ROCHELLE